



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 531, Grand Boulevard (Lot 2 455 883)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 531, Grand Boulevard (Lot 2 455 883), ayant pour objet d'autoriser :

- Que deux enseignes détachées soient permises sur le terrain;
- Qu'une des enseignes détachées installées sur le terrain soit réservée à l'affichage des usages opérés sur le lot 2 455 882;
- Qu'une des enseignes détachées installées sur le terrain soit située à 0,30 mètre de la ligne de terrain avant au lieu de la distance minimale de 1 mètre;
- Qu'une des enseignes détachées installées sur le terrain soit située à 0,30 mètre de la ligne de terrain latérale nord au lieu de la distance minimale de 1 mètre;
- Que la hauteur d'une des enseignes détachées installées sur le terrain soit de 6 mètres au lieu de la hauteur minimale de 3 mètres;
- Que la superficie d'une des enseignes détachées installées sur le terrain soit de 9,72 mètres carrés au lieu de la superficie maximale de 2,5 mètres carrés;

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 11 septembre 2018 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'île-Perrot, ce 24 août 2018.

(Signé) Danielle Rioux

Danielle Rioux, OMA
Assistante-greffière